

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 02 mai 2024.

Ordre du jour :

- Présentation succincte du dispositif ZAN,
- Budget général : ouverture de crédits n°01,
- Budget général : virement de crédits n°01,
- Rénovation appartements communaux : avenant n°01 au lot 02,
- Dossiers de dérogations scolaires,
- CCG : rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes,
- Elections européennes : organisation du bureau,
- Invitation à l'inauguration du collège du Vuache,
- MJC du Vuache : demande d'ouverture de la saison culturelle par un spectacle devant la chapelle le 13 septembre,
- Repas des aînés et cérémonie citoyenneté,
- Divers.

A Chevrier, le 26 avril 2024
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL, Cédric CHATELAIN, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Louis LAPRAZ, Kévin POUPARD, Thierry ROSAY.

Etait excusée et représentée : Laetitia CHARLES (représentée par Evelyne CLERC)

Etaient excusés : Audrey LEONARD, Claude REINHARDT, Pierre GRANDCHAMP

Etait absent : Xavier GAUD.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François CARREL est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2024 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions :

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions suivantes :

- Communauté de Communes :

BUREAU DU 22/04/24 :

* Une présentation sur le déficit en assainissement sur le territoire de la CCG est réalisée. Les extensions des STEP de Chevrier et de Neydens sont en cours d'étude.

* Les membres débattent du transfert de compétence de la politique sport à la CCG pour les clubs uniques.

CONSEIL DU 29/04/24 :

* Un bilan à mi-mandat du projet de territoire est réalisé, il est positif avec 49 actions en cours et 6 totalement réalisées.

* Une présentation du rapport d'activité 2023 par le conseil de développement est effectué.

* Les membres donnent un accord sur le portage par l'EPF pour l'acquisition d'une parcelle à St Julien dans le cadre du projet de résidence sociale mobilité.

* Ils adoptent les tarifs pour les transports scolaires et les dates d'inscription pour la prochaine rentrée.

* Ils approuvent l'avenant n°02 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création de crèches, d'une maison d'assistantes maternelles et la rénovation d'un logement sur les communes d'Archamps, Présilly et St Julien.

COMMISSION MOBILITE :

* Un débat est engagé sur l'opportunité de créer un syndicat mixte ou un groupement avec Annemasse Agglo pour la gestion des transports publics.

* Une présentation du « bus agile » est réalisée.

* Les membres adoptent l'augmentation des pénalités de retard pour l'inscription aux transports scolaires.

COMMISSION SOCIALE, SENIORS, PETITE ENFANCE :

* Un débat est lancé sur le projet de déployer un accompagnement à la scolarité en intégrant les parents.

* Proposition de faciliter l'inclusion scolaire et la santé mentale des jeunes par la création de maisons sociales au sein des communes.

Présentation succincte du dispositif ZAN :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif Zéro Artificialisation Nette.

Cette loi concerne les documents de planification. Son objectif est de réduire la consommation des espaces naturels et forestiers.

Elle prévoit zéro artificialisation en 2050 et se déroulera en deux étapes :

- 1^{ère} étape : jusqu'en 2030, fixer la consommation d'espaces. Il s'agit de réduire de 50 % de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation réelle de ces espaces sur les 10 dernières années.

- 2^{ème} étape : à partir de 2031, fixer la réduction de l'artificialisation de cet espace. Il s'agit de réduire le rythme d'artificialisation nette progressivement pour arriver à zéro en 2050.

Budget général : ouverture de crédits n°1 (2024/05/01) :

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'ouverture de crédits suivante :

Article	Libellé	Dépense Positive	Recette Positive
673	Titres annulés	+ 5 100 €	
738	Autres impôts et taxes		+ 5 100 €

Budget général : virements de crédits n°01 (2024/05/02) :

Sur proposition de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE le virement de crédits suivant :

Articles	Libellés	Dépenses Positives	Dépenses Négatives
204112	Subvention Etat – Bâtiments et installations	1 118 €	
2151	Réseau de voirie		1 118 €

Rénovation appartements communaux : avenant n°01 au lot 02 (2024/04/03) :

Dans le cadre du marché de travaux de rénovation des appartements communaux, le lot 2 (maçonnerie) a été confié à l'entreprise SAS PERAY TP pour un montant de 16 718,05 € HT.

En cours de chantier, des modifications ayant été apportées pour un montant de 9 779,63 € HT, il convient de passer un avenant au marché de travaux pour le lot 2.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°01 au marché de travaux pour le lot 2 pour un montant de 9 779,63 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant.

Dossiers de dérogations scolaires :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal deux dossiers de dérogations scolaires reçus pour la rentrée scolaire 2024/2025.

Il s'agit des enfants de Mme Claire Jacquier, enseignante et Mme Florine Manzoni, ATSEM.

Après examen des demandes, ces deux dossiers répondant aux critères demandés, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

CCG : rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'audit de performance sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement au Léman Express.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal n'émet pas d'observation.

Elections européennes : organisation du bureau :

L'assemblée décide de l'organisation du bureau de vote des élections européennes pour Chevrier.

Invitation à l'inauguration du collège du Vuache :

Les membres sont informés que le collège du Vuache sera inauguré le vendredi 31 mai.

MJC du Vuache : demande d'ouverture de la saison culturelle par un spectacle devant la chapelle le 13 septembre :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la MJC du Vuache souhaite ouvrir sa saison culturelle à Chevrier avec un spectacle « Rétro Bécane Show » le 13 septembre prochain.

Après discussion, le conseil municipal accepte avec plaisir cette proposition.

Repas des aînés et cérémonie citoyenneté :

Madame le Maire rappelle le repas des anciens et la cérémonie de citoyenneté et remercie les membres du conseil de leur participation.

Logo – site internet – bulletin municipal :

Monsieur Stéphane Claeys expose au Conseil Municipal que la commission communication souhaite changer le logo de la commune afin de le moderniser.

Il propose également de refondre le site internet et le design du bulletin municipal.

Il sollicite le Conseil Municipal pour savoir si ces modifications seraient réalisées séparément ou en même temps.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'engager cette réflexion dans la totalité et charge la commission communication de travailler sur l'élaboration de la chartre graphique et la réalisation de ce projet. Il valide également le budget prévisionnel présenté pour cette action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,
Agnès CUZIN

Le secrétaire,
Jean-François CARREL